



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-04-2026 /

Dossier complet le : 15-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016838/KK P

1 Intitulé du projet

L'opération "Bordeaux Aeroparc" comprend la création de deux sites de production de chaleur et d'un réseau de chaleur associé.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BORDEAUX AEROPARC ENERGIES

Raison sociale

BORDEAUX AEROPARC ENERGIES

N° SIRET

10015575300013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

DESLIENS

☒ Monsieur

Prénom(s)

Hubert

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27D, 28. Exploitation minière, 28C, 35. Canalisations de transport d'eau chaude de température inférieure à 120 °C ou d'eau de refroidissement,	tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Delegation de Service Public pour le reseau de chaleur de Bordeaux Aeroparc, IDEX engage la construction d'infrastructures energetiques majeures avec une mise en service industrielle visee pour octobre 2027. Les 3 composante du projet sont : - la construction d'un reseau de chaleur sur les communes de Merignac, Le Haillan et Saint-Medard-en-Jalles de 22,8 km pour une surface au sol de 7 504,68 m2, avec environ 96 sous-stations et un regime de temperature reseau de < 105 °C. - la construction d' 1 chaudiere biomasse de 7,9 MW PCI (7 MW utile) avec un stockage de bois de 1 800 m3 pour 4 jours d'autonomie, 1 chaudiere gaz d'appoint et secours de 9,95 MW PCI (9,2 MW utile) et 1 chaudiere de secours uniquement de 9,95 MW PCI (9,2 MW utile) ayant une impossibilite materielle de fonctionner en simultane avec la chaudiere bois. - la construction d'1 centrale geothermie et une PAC seront egalement creees avec la reprise de l'exploitation d'un puits geothermique existant sur la BA106, la creation de deux puits injecteurs.

4.2 Objectifs du projet

Un reseau de chaleur est un systeme de distribution de chaleur produite de facon centralisee, permettant de desservir plusieurs abonnes. Il comprend plusieurs unites de production de chaleur, un reseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportee par de l'eau chaude et un ensemble de sous-stations d'echange, a partir desquelles les batiments sont desservis par un reseau de distribution secondaire. L'objectif specifique ici est egalement l'inscription du reseau de chaleur dans le projet plus global de l'OIM de Bordeaux Aeroparc afin de contribuer a ses objectifs : - Reduction significative des emissions liees au chauffage du parc d'activites (industrie, tertiaire) ; Complementarite avec les politiques locales de mobilite durable et d'ecoconception des chantiers (guide "chantier vertueux") - Attractivite economique : Mise a disposition d'une energie locale, stable et competitive, renforçant l'attractivite du site pour les entreprises Aeronautiques, Spatiales, Defense (ASD) ; Valorisation d'un parc d'activites exemplaire et aligne avec les exigences environnementales croissantes des donneurs d'ordres (Dassault, Thales, Safran, etc.). - Preservation du patrimoine naturel : Approvisionnement energetique permettant d'eviter de nouvelles emprises liees aux solutions fossiles et limitant la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Reseau de chaleur urbain (RCU) Preparation : implantation, repérage reseaux, installation chantier. Terrassement : ouverture tranchées, déblais/remblais, sécurisation, rabattement de la nappe. Gros oeuvre : pose canalisations pré-isolées, assemblages, chambres/ouvrages. Second oeuvre : raccordements, capteurs/regulation, essais et mise en pression. Chaufferie Preparation : installation chantier, terrassement plateforme. Gros oeuvre : fondations, construction bâtiment + silo, cheminée et reseaux enterrés. Second oeuvre : cloisonnements, électricité/ventilation, poste gaz. Process (biomasse/gaz) : installation chaudières, systèmes combustible, filtration, hydraulique primaire, automatismes, essais et mise en service. Centrale Preparation : implantation forages, installation zone technique. Génie civil : plateforme, ouvrages béton, tranchées reseaux. Gros oeuvre bâtiment : fondations, bâtiment technique, fosses/supports. Second oeuvre : électricité, ventilation, isolation, reseaux drainage. Process géothermique : forages, pompes, échangeurs, PAC éventuelles, hydraulique vers RCU, automatismes et essais. (plus de détails dans la note technique annexée)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Reseau de chaleur urbain RCU Exploitation courante surveillance débits pressions températures ajustement régimes supervision continue Maintenance contrôles étanchéité inspections chambres vannes essais sécurité maintenance pompes Sous stations suivi consommations, maintenance échangeurs, régulation, assistance usagers Actions ponctuelles, vidanges, purges, équilibrages, réparations fuites Chaufferie Chaudière biomasse, pilotage combustion, alimentation silo, suivi émissions et de la qualité de l'air, gestion cendres Chaudière gaz, fonctionnement appoint, secours, contrôles sécurité Maintenance courante, nettoyage équipements combustion, filtration, contrôles ICPE, tests sécurité incendie Gestion site, suivi énergétique et rendements, contrôle qualité biomasse, gestion stockage, flux camions Centrale Puits, suivi débits, pressions, températures, gestion pompes immergées Équipements de surface, supervision échangeurs, pilotage PAC, suivi réseau primaire, contrôle reinjection Maintenance, entretien échangeurs, pompes, capteurs, têtes de puits, contrôle qualité fluide Gestion environnementale, suivi ressource géothermale, surveillance aquifère, obligations hydrogéologiques, contrôles environnementaux plus de détails dans la note technique annexée

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La centrale géothermique est concernée par une demande de titre minier de recherche : autorisation de recherche, autorisation d'ouverture de travaux miniers et autorisations relevant des régimes IOTA pour la rubrique 5.1.1.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Diametre extérieur x longueur du reseau (emprise) Longueur en tranchee Chaudiere principale (chaudiere biomasse et chaudiere gaz) Puit centrale geothermie producteur existant (profondeurs) Puit centrale geothermie reinjection 1 Puit centrale geothermie reinjection 2 Debit maximal de production previsionnel de la centrale	(7 504,68, m²) (22,8, km) (19,9 (7,9 + 9,95), MW) (1169, m) (130, m) (470, m) (200, m³/h) (51, °c) (2, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °°°O , " Lat. : °°°N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °°° , " Lat. : °°° , "

Point de d'arrivée : Long. : °°° , " Lat. : °°° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le trace RCU et les futurs sites de la chaufferie et de la centrale sont concernes par le PLUi de Bordeaux Metropole. Zonages : US(1,3,4,5,7,8,9), AU(7,9,12), UM(12,17), Nf, Ag, Ng, Ne

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de gène sonore de l'aéroport de Bordeaux Merignac (PGS) PPBE de Bordeaux Metropole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Des zones humides ont été identifiées sur le tracé lors des inventaires portés par l'OIM de Bordeaux Aéroport. Leurs emplacements sont présentés en annexe 1.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Feu de Forêt Saint Médard en Jalles approuvé enjeu fort PPR Inondation Saint Médard en Jalles approuvé enjeu fort PPR Risques Industriels Saint Médard en Jalles approuvé enjeu fort Périmètre réglementé du PPRN feu
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sites recensés à proximité du projet : Depot Essence Air Bordeaux Merignac (pollution sols/nappe). Ancienne décharge non autorisée (site Lazard). Ancienne installation de traitement de surface, arrêtée en 2020.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 3302 Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les périmètres de protection des captages ne couvrent pas le projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prélèvements d'eau seront réalisés au niveau de la chaufferie. Pour la centrale, l'eau géothermale qui sera prélevée dans le réservoir du Cenomanien sera intégralement restituée dans les aquifères de l'Oligocène et de l'Eocène (i.e. système de triplet géothermique avec des puits opérant à même débit en boucle fermée).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines pour le RCU et la chaufferie. Pour la centrale, la modélisation thermodynamique a confirmé la faisabilité de la reinjection dans les deux nappes superficielles, avec des impacts négligeables sur les puits voisins. Les deux nouveaux puits permettront également de recharger ces nappes, supprimant les déversements en surface et contribuant à limiter le déficit.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Centrale : Boues de forage traitées en continu ; solides évacués quotidiennement vers filière agréée. RCU : Déblais de tranchées dirigés vers centres de valorisation/traitement ; repérage amiante avant travaux réalisés. Chaufferie : Déchets de chantier triés et évacués vers filières autorisées. projet globalement excédentaire
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Apport ponctuel de matériaux extérieurs pour les constructions
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une convention de rejet temporaire sera établie avec le gestionnaire EP/EU. Les eaux de deshydratation et eaux de test seront envoyées au réseau EU. Pour la chaufferie, seules les consommations d'eau usuelles sont à considérer. Pour la centrale, l'alimentation en eau nécessitera l'accord des concessionnaires (env. 7 000 m³ par forage, comptes). Aucun usage de borne incendie
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Au nord du tracé, la commune de Saint Medard en Jalles est concernée par un PPR Risque industriel approuvé 8 sites ICPE Non Seveso soumis à autorisation sont situés en proximité directe du tracé du réseau (enjeu théorique considéré cependant comme faible)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui car les projets sont situés à proximité directe de zones concernées par des PPR : PPR Feu de Forêt Saint Medard en Jalles approuvé enjeu fort PPR Inondation Saint Medard en Jalles approuvé enjeu fort PPR Risques Industriels Saint Medard en Jalles approuvé enjeu fort Périmètre réglementé du PPRN feu de forêt Saint Medard en Jalles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	CF note technique annexée
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Important pendant les travaux RCU : deviation de plusieurs axes car trace sur ou accotement voiries, plan de deviations prevues Chaufferie : camions livraisons biomasse en phase exploitation Centrale : l'accès au chantier sera securise et signale, avec gestion du stationnement et des acces. Le trafic comprendra des convois exceptionnels, environ un poids lourd par jour, et 10 a 15 vehicules legers. La circulation interne sera
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Chaufferie : Emissions sonores limitees en phase travaux ; nouvelles installations enclouonnees pour reduire le bruit. RCU : Bruit pendant travaux conforme aux seuils reglementaires Centrale : Nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les projets sont situes a proximite de l'aeroport Bordeaux Merignac, source importante de bruits.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Centrale : vibrations liees au chantier Chaufferie : Aucune vibration generee RCU : Vibrations possibles durant les travaux via les engins de chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Vibrations actuelles dominees par le trafic et l'activite aeroportuaire
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	RCU : pas d'emissions lumineuses Centrale : emissions limitees a la plateforme de forage en travaux Chaufferie : emissions ponctuelles confinees au site
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Aeroport Bordeaux Merignac a proximite
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Chaufferie : Le SNCR reduit les NOx d'environ 60 %. Les fumees epurees sont evacuees via une cheminee autoportee de 20 m regroupant les conduits des chaudières. Rejets conformes au VLE 2910
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Chaufferie : Augmentation possible des eaux usees. Les eaux pluviales de la voirie passent par un separateur d'hydrocarbures avant infiltration et rejet au reseau. Centrale : eaux geothermales extraites pendant les
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Centrale : Rejets des eaux geothermales s'effectue dans le reseau d'assainissement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Centrale : Rejets d'eaux issus des tests des puits , envoyes vers le reseau EU apres convention de rejet, les eaux usees domestiques et les eaux pluviales/ruissellement de surface. Chaufferie : oui presence d'eaux usees (sanitaires) RCU : pas de rejets specifiques, sauf en cas de fuite en exploitation (systeme de detection prevu)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	RCU : production de terres excavees Centrale : Deblais issus des boue de forage, evacues quotidiennement vers un centre de traitement agree, DIB, dechets metalliques, dechets menagers et speciaux. Chaufferie : pas de dechets specifiques
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les projets n'engendrent pas de modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) et sur l'usage du sol car les sites retenus sont deja urbanises.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est integralement situe dans le perimetre de l'OIM Bordeaux Aeroparc, en proximite directe de l'aeroport de Bordeaux Merignac. Il s'inscrit dans la strategie globale de l'OIM, avec laquelle une coordination etroite est assuree. L'OIM a deja realise de nombreuses etudes (impacts, faune flore, mesures compensatoires, etc.), et le projet se conforme a ces travaux existants afin d'eviter tout doublon. Le calendrier du projet est egalement aligne avec celui de l'OIM. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs presents a proximite, notamment l'aeroport, dont l'activite est importante, sera pris en compte a la fois dans l'organisation des travaux (phases chantier, plannings, contraintes) et en phase d'exploitation, meme si les impacts attendus restent tres faibles. Ces elements sont presentes dans l'annexe volontaire 3 Chapeau OIM).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Principaux enjeux : préservation des ressources en eau, préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques, impacts socio-économiques et mobilité urbaine, changement climatique et émissions GES Principaux impacts pressentis : possible interaction avec les nappes superficielles ou infiltrations temporaires, perturbations localisées du réseau d'assainissement. Perturbation du trafic et réduction temporaire des accès (17 axes concernés) Émissions liées aux engins de chantiers. Impacts sur la biodiversité négligeables car zones urbanisées et encadrées au sein des études OIM (plus de détails dans la note technique annexée)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Principales mesures : Gestion des eaux de chantier Réduction des surfaces imperméabilisées temporaires Maîtrise des eaux de pompage des fouilles Prévention des contacts avec les nappes superficielles Phasage coordonné des travaux Maintien et sécurisation des circulations sur les axes Coordination avec les services de mobilité et d'assainissement pour éviter les conflits d'usage Mesures de réduction des nuisances temporaires Gestion des nuisances Mesures compensatoires de l'OIM en lien avec la biodiversité (plus de détails dans la note technique annexée)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ces éléments (faible niveau d'impact, maîtrise technique, portée géographiquement circonscrite des effets et intégration dans un dispositif d'aménagement déjà étudié) il apparaît que le projet, dans sa globalité, ne génère pas d'effets significatifs au sens du Code de l'environnement. En conséquence, une évaluation environnementale n'est pas requise. Finalement, et au vu des différences importantes entre les trois composantes du projet, qu'il s'agisse de leurs régimes réglementaires, de la nature des enjeux ou encore de leurs impacts et mesures spécifiques, il s'avère davantage pertinent de distinguer les 3 composantes du projet : RCU, chaufferie et centrale. Cette approche permet aux services instructeurs d'examiner chaque installation selon le cadre qui lui est propre et de disposer d'informations

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)